Mon canton Portet-sur-Garonne

Rubrique
Canton
Tag 1
Portet-sur-Garonne
Tag 2
Département
Tag 3
Élus
Publié le 2 septembre 2026
Reading time
Reading time : 7 minutes
Image d’illustration

Lilian Cazabet / CD31

Suivre mon canton sur Facebook

Qu'est-ce qu'un canton ?

D’où vient le système de cantons ?

C’est au lendemain de la Révolution française, en 1790, qu’est né le concept de cantons. Cherchant à réorganiser la France, les révolutionnaires découpent le pays en territoires administratifs distincts : les départements qui contiennent chacun des districts, eux-mêmes découpés en cantons.

Chaque canton fait alors environ 18 km2. On en compte 4 824 en 1793, avant que le régime de la Convention ne supprime cet échelon administratif, rétabli finalement par le régime du Directoire avec la Constitution du 22 août 1795.

Ce chiffre sera réduit à 2916, après la réforme de 1800, puis augmentera au cours des 200 années suivantes pour suivre l’évolution démographique.

Le dernier redécoupage des cantons est issu de la loi du 7 mai 2013. Désormais, sauf exception, la population d’un canton ne peut plus être supérieure ou inférieure de plus de 20% à la population moyenne des cantons du département. Cette réforme a réduit le nombre de canton en France de 3 971 à 2 054.

Pour les départements entre 150 000 et 500 000 habitants, le nombre de cantons ne peut pas être inférieur à 13. Quant aux départements de plus de 500 000 habitants, ils ne peuvent pas avoir moins de 17 cantons ; la Haute-Garonne – 1 471 468 habitants lors du dernier recensement en vigueur – compte 27 cantons.

Avec cette réforme de 2013, les cantons de Martinique et de Guyane ont disparu à la suite de la transformation de ces départements et régions d'outre-mer en collectivités territoriales uniques. Les cantons situés dans la métropole de Lyon, devenue collectivité territoriale à statut particulier, sont eux aussi supprimés.

Un canton, ça sert à quoi ?

En 1790, chaque canton correspond au périmètre d’intervention d’une gendarmerie, d’une brigade de sapeurs-pompiers et d’une circonscription de collecte d’impôts. Condition supplémentaire : avoir un hospice pour les personnes âgées, accessible pour les personnes sans ressources.

Ces fonctions vont cependant être progressivement transférées aux autres entités administratives. C’est à partir de 1833 que les cantons vont endosser leur rôle électoral avec la décision d’y élire les conseillers départementaux (conseillers généraux à l’époque) au suffrage censitaire en 1833, puis au suffrage universel masculin à partir de 1848 et enfin au suffrage universel après 1944.

Le canton, une terre... d'élections

Les conseils départementaux sont renouvelés dans leur intégralité tous les six ans. Les électeurs votent pour un « ticket » de deux candidats dans leur canton.

Les élections départementales, dénomination retenue depuis 2015 (avant on les appelait élections cantonales) se déroulent au scrutin binominal majoritaire à deux tours. Chaque binôme de candidats par canton est obligatoirement composé d'une femme et d'un homme.

Les dernières élections départementales ont eu lieu en juin 2021. Les prochaines ont été repoussées en 2028, en raison des élection présidentielles et législatives de 2027. Le mandat des élus actuels, 7 ans, déroge aux 6 ans habituels.

La France totalise 4 108 conseillers départementaux.

Les 12 communes du canton de Portet-sur-Garonne

Eaunes • Labarthe-sur-Lèze • Lagardelle-sur-Lèze • Pins-Justaret • Pinsaguel • Portet-sur-Garonne • Roques • Roquettes • Saubens • Venerque • Vernet • Villate

Carte des services du canton de Portet-sur-Garonne

Ouvrir la carte en plein écran

Chiffres clés

Entre 2021 et 2025, ce sont près de **28,8 millions d'euros** de subventions qui ont été votées pour le canton de Portet-sur-Garonne :

- **24,4 millions d'euros** pour les projets des **communes et intercommunalités**
- **794 000 euros** pour les **associations**
- **3 millions d'euros** pour les **collèges**
- **476 000 euros** pour le **logement social public**

Il y a **4** collèges pouvant accueillir un total de **3 330** élèves :

- LABARTHE-SUR-LÈZE Pierre-Mendès-France
- PINS-JUSTARET Daniel-Sorano
- PORTET-SUR-GARONNE Jules-Vallès
- VERNET Marcel-Doret

.pdf / 287 ko

Portrait du canton de Portet-sur-Garonne

.pdf / 287 ko
Télécharger

Accompagnement du Conseil départemental sur les réalisations structurantes

Éducation

- Construction d'un groupe scolaire de 15 classes à Roques-sur-Garonne (accompagnement de 2,4 M€)
- Réhabilitation du groupe scolaire de Roquettes (accompagnement de 2,1 M€)
- Construction de locaux pérennes pour l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) à Pins-Justaret (accompagnement de 632 000 euros)
- Rénovation énergétique des groupes scolaires de Portet-sur-Garonne

Services publics et proximité

- Deux Maisons départementales de proximité à Pinsaguel et au Vernet

Mobilités

- Développement des pistes cyclables à Roques, Portet-sur-Garonne et Pins-Justaret
- Nouvelle aire de covoiturage à Pinsaguel

Culture, sport et vie associative

- Construction d'une salle de motricité et d'un dojo à Eaunes (accompagnement de 600 000 euros) et réhabilitation d'un ancien corps de ferme pour l'accueil d'un pôle culturel (accompagnement de 300 000 euros)
- Création d'une plaine de jeux à Labarthe-sur-Lèze (accompagnement de 900 000 euros)
- Réhabilitation du château François Mitterrand destiné aux associations locale et l'école de musique intercommunale à Roquettes (accompagnement de 321 000 euros)
- Construction d'un équipement socioculturel à haute performance énergétique à Venerque (accompagnement de 450 000 euros)
- Réhabilitation du château des Confluences à Pinsaguel (accompagnement de plus d’1,1 million d’euros)
- Reconstruction de la maison de quartier du Recebedou à Portet (accompagnement de 600 000 euros) et rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire Clairfont, Jean Jaures et requalification, végétalisation des cours des écoles Clairfont, Jean Jaures (accompagnement de 605 000 euros)
- Construction d'une salle multisports à Saubens (accompagnement de 400 000 euros)
- Réalisation d'un complexe municipal sportif et culturel à Villate (accompagnement de 286 000 euros)
- Restructuration du bâtiment "La Grange" afin d'aménager une salle du conseil municipal, un local chaufferie bois et des salles associatives à Lagardelle-sur-Lèze (accompagnement de 344 000 euros)

Les points forts du mandat

- 28,8 M€ investis sur le canton
- Deux Maisons départementales de proximité créées
- Développement des mobilités douces et du covoiturage
- Des investissements majeurs dans les écoles, équipements culturels et sportifs

Agenda du canton

Nodes
Titre court
Les cantons de Haute-Garonne

Profil du canton

- **Nombre de communes** : 12 communes
- **Superficie** : 110 km²
- **Population** : 53 041 habitants (Insee 2023)
- **Densité** : 482 hab./km²
- **Intercommunalités principales** : le canton rassemble des communes de la communauté d’agglomération du « Muretain agglo ».

Vos élus du canton

VIEU Annie, *VICE-PRÉSIDENTE - Protection de l'enfance, Famille —* annie.vieu@elus.cd31.fr
SUAUD Thierry, *Conseiller départemental - Président de la commission Logement social - Habitat - Président du Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne —* thierry.suaud@elus.cd31.fr